

**Formation d'Ingénieurs par l'apprentissage en "Génie des Systèmes Industriels"**

Dossier complet à demander à : [gsi.apprentissage@insa-cvl.fr](mailto:gsi.apprentissage@insa-cvl.fr) en précisant :

Nom, Prénom, Coordonnées (adresse, tél, mail), Formation (diplôme préparé et établissement actuel)

**Renseignements au 02 54 55 84 55**

**Pièces à fournir**

- 1 photographie d'identité à coller sur la première page du présent dossier
  - la photocopie de la carte d'identité, ou du passeport ou du visa de long séjour portant la mention étudiant pour les étudiants étrangers hors EEE
  - la photocopie de la carte vitale
  - un curriculum vitæ détaillé (ne pas oublier notamment tout ce qui pourrait nous indiquer votre ouverture vers l'international)
  - une lettre de motivation manuscrite, personnelle et originale pour la spécialité choisie
  - la photocopie des notes obtenues au baccalauréat
  - la photocopie des bulletins de notes de **toutes les années universitaires** (y compris les redoublements et si ils y a plusieurs cursus). Le bulletin de notes du semestre en cours pourra être envoyé ultérieurement si vous ne l'avez pas encore
  - la photocopie de l'avis de poursuite d'études avec le classement dans la promotion  
Si vous ne disposez pas de l'avis de poursuite d'études à la date limite de dépôt des dossiers, précisez-le dans une lettre et envoyez-le ultérieurement.
  - la photocopie des diplômes obtenus
  - la photocopie éventuelle du score attestant de votre niveau d'anglais obtenu par un examen de type Toeic, Toefl, Bulats, etc
- Etudiant handicapé : Carte d'invalidité ou toute autre pièce justifiant votre handicap

***Pour le paiement des frais de candidature :***

Si vous êtes boursier de l'enseignement supérieur, vous êtes exonérés des droits de candidature:

- joindre dès le premier envoi avec le dossier la photocopie du document CROUS l'attestant.

Si vous avez déjà acquitté les droits de candidature pour une autre formation par apprentissage de l'INSA Centre Val de Loire (candidatures multiples comme par exemple GSI et ERE):

- envoyez la photocopie du chèque ou de l'attestation de virement

Si vous n'êtes pas boursier de l'enseignement supérieur, vous recevrez, une fois que votre dossier a été déclaré recevable, la procédure pour payer les droits de candidature :

- paiement de 95€ par virement bancaire (de préférence)
- ou
- envoi d'un chèque de 95€ à l'ordre de l'Agent Comptable de l'INSA Centre Val de Loire en règlement des frais de candidature

Si un chèque de 95€ a été mis dans le premier envoi avec le dossier, celui-ci ne sera pas prélevé si le dossier n'est pas recevable.

Si le dossier a été déclaré recevable, toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription et les frais de candidature restent acquis.